

Quant au bénéfice de la vente d'un important terrain industriel situé sur la zone binationale franco-suisse à proximité de Boncourt

Tout un chacun s'accorde à dire et reconnaître que la promotion du développement économique de notre République et Canton du Jura n'est pas une sinécure. Faute d'infrastructures performantes et attractives, les implantations industrielles à haute valeur ajoutée se font attendre et de manière plus cruelle dans le district de Porrentruy.

Dans celui-ci, depuis plusieurs décennies, dans une action bien souvent bénévole, des femmes et des hommes mettent leurs compétences et leur dynamisme aux services de différentes institutions que sont l'ADEP, la SEDRAC, REGIOTECH et dernièrement le CAER pour promouvoir le développement économique de l'Ajoie et du Clos-du-Doubs, en collaboration avec le Bureau du développement économique cantonal.

Le but primordial assigné à la SEDRAC reste la création de zone d'activité pour favoriser l'implantation d'industries. Après la zone de Courgenay, c'est la zone d'activité de Boncourt (La ZAB) qui a vu le jour en 2004, après quelques 12 années de négociations entre les différents partenaires, notamment avec la commune de Boncourt, une zone de 15 hectares reconnue d'intérêt cantonal.

La ZAB fait partie de la zone binationale franco-suisse, un site de 40 hectares comprenant l'aire de ravitaillement, la plate-forme douanière, la zone d'activité du technoparc de la commune de Delle et de la zone JURA, une zone d'activité de 6.8 hectares, propriété de la République et Canton du Jura située sur territoire français et européen jouxtant la zone d'activité de Boncourt, cette zone JURA constitue ou plutôt constituait un atout promotionnel majeur pour la zone d'activité de Boncourt dans la mesure où une implantation future pouvait localiser son outil de production sur sol français et son siège administratif sur sol helvétique.

Or, selon nos informations, il semblerait que le gouvernement ait décidé de vendre les terrains lui appartenant et situé sur sol européen, sans en informer au préalable les partenaires suisses que sont la SEDRAC et la commune de Boncourt, d'où mes questions.

1. Le Gouvernement peut-il confirmer notre information ?
2. Le cas échéant, quelles sont les raisons qui ont poussé le Gouvernement à réaliser cette vente intempestive et préjudiciable et en l'occurrence quelles compensations ont été obtenues par le Canton ?
3. Enfin peut-on connaître l'acquéreur et le montant de la transaction ?

Delémont, le 25 juin 2008

Au nom du Groupe PDC - JDC  
Jean-Paul Gschwind

